



## La Direction rogne 100 € sur votre abondement

Si le Conseil d'administration d'Orange a répondu favorablement à notre demande d'intéressement supplémentaire, la Direction a refusé de négocier sur l'abondement des versements réalisés dans le PERCo, et n'a pas compensé par un abondement plus important du PEG (qui chez Orange est une décision unilatérale de la Direction) : ce qui est consenti d'une main est repris de l'autre !

### Participation et intéressement versés en 2022

- Participation : *pour tous les personnels du Groupe Orange en France*
- Intéressement et intéressement supplémentaire : *pour les personnels Orange SA* (l'intéressement dans les filiales fait l'objet d'accords séparés et les montants ne sont pas encore communiqués. Nous vous les partagerons dans notre prochaine Lettre de l'Épargne et de l'actionariat salariés).

Rem. brute annuelle	2022 au titre des résultats 2021					2021 au titre des résultats 2020				2020 au titre des résultats 2019			
	Int.	Int. Sup	Part.	Total	%	Int.	Part.	Total	%	Int.	Part.	Total	%
20 000 €	1 970 €	148 €	920 €	3 038 €	15,2%	2 200 €	850 €	3 050 €	15,3%	2 020 €	1 040 €	3 060 €	15,3%
30 000 €	2 100 €	148 €	950 €	3 198 €	10,7%	2 350 €	880 €	3 230 €	10,8%	2 160 €	1 080 €	3 240 €	10,8%
40 000 €	2 240 €	148 €	1 170 €	3 558 €	8,9%	2 500 €	1 090 €	3 590 €	9,0%	2 300 €	1 330 €	3 630 €	9,1%
50 000 €	2 370 €	148 €	1 400 €	3 918 €	7,8%	2 650 €	1 290 €	3 940 €	7,9%	2 440 €	1 590 €	4 030 €	8,1%
60 000 €	2 500 €	148 €	1 620 €	4 268 €	7,1%	2 800 €	1 500 €	4 300 €	7,2%	2 590 €	1 840 €	4 430 €	7,4%
70 000 €	2 640 €	148 €	1 840 €	4 628 €	6,6%	2 950 €	1 710 €	4 660 €	6,7%	2 730 €	2 100 €	4 830 €	6,9%
80 000 €	2 770 €	148 €	2 060 €	4 978 €	6,2%	3 100 €	1 910 €	5 010 €	6,3%	2 870 €	2 360 €	5 230 €	6,5%
<b>Total distribué millions €</b>	<b>166</b>	<b>11</b>	<b>122</b>	<b>299</b>		<b>196</b>	<b>114</b>	<b>310</b>		<b>191</b>	<b>146</b>	<b>337</b>	

Montants bruts pour un temps plein sans absence

### Intéressement supplémentaire

Ayant détecté que l'intéressement versé en 2022 serait probablement inférieur à celui versé en 2021, la CFE-CGC Orange a demandé et obtenu un intéressement supplémentaire, qui permet de limiter l'érosion de la rétribution liée aux résultats collectifs. Afin de ne pas pénaliser les petits salaires, la répartition du supplément d'abondement est uniquement basée sur la durée d'appartenance, soit le nombre de jours de l'année 2021 pendant lesquelles vous avez eu un contrat avec Orange.

### Calendrier

Vous recevez un mail d'Amundi chaque fois que vous avez un choix à formuler.

	Choix de placement	Paie ou investissement
<b>Participation</b> (tous les personnels Groupe France)	8 au 27 mars	20 avril
<b>Intéressement</b> (Orange SA)	5 au 26 avril	20 mai
<b>Intéressement supplémentaire</b> (Orange SA)	5 au 23 mai	20 juin

- Périodes d'arbitrage du PEG en 2022 (la première se termine le 13 mars)

## Abondements PEG et PERCo

La Direction d'Orange n'a pas souhaité négocier sur l'abondement des versements réalisés par les personnels dans le PERCo d'Orange (une unique séance d'échange avec une proposition à prendre ou à laisser, ce n'est pas du dialogue social), ni profiter de l'exonération fiscale sur les abondements de l'employeur liés à l'acquisition de titres de l'entreprise pour augmenter l'abondement du PEG et/ou proposer un abondement unilatéral, comme le permet la Loi Pacte, et comme [la CFE-CGC Orange l'a proposé](#).

### Abondements versés en 2022

Tranches	Versement	Taux d'abondement	Abondement maxi
<b>PERCo : placements alimentés par la participation, l'intéressement ou vos versements volontaires</b> <i>Orange SA et toutes les filiales détenues à plus de 50% et adhérent au PERCo</i>			
1 à 300 €	300 €	100%	300 €
301 à 600 €	300 €	50%	150 €
<b>Maximum</b>	<b>600 €</b>	<b>75%</b>	<b>450 €</b>
<b>PEG Orange Actions : placements alimentés par l'intéressement ou vos versements volontaires</b> <i>Orange SA – en filiale, cet abondement est défini par accord ou décision unilatérale de la Direction selon les cas</i>			
1 à 100 €	100 €	300%	300 €
101 à 300 €	200 €	100%	200 €
301 à 500 €	200 €	50%	100 €
<b>Maximum</b>	<b>500 €</b>	<b>120%</b>	<b>600 €</b>

## Comment organiser vos placements ?

La remontée des taux d'intérêts et de l'inflation, ainsi que le conflit en Ukraine, perturbent les marchés financiers. Il est d'autant plus important de ne pas agir sous le coup de l'émotion, et de gérer vos placements en respectant plus que jamais les règles d'or de l'épargne :

- Être au clair sur son profil d'investisseur : appétence ou aversion au risque, et capacité à « encaisser » le risque, en regard de votre capacité financière globale (ensemble de votre épargne et de vos revenus).
- Identifier les projets pour lesquels vous prévoyez de mobiliser votre épargne (acquisition immobilière, mariage, retraite...).
- Choisir les fonds dont les horizons de placement correspondent à vos projets. Par exemple, si vous avez un projet immobilier dans l'année, sécurisez les plus-values réalisées sur les placements risqués en les déplaçant sur des fonds à faible niveau de risque, qui préserveront votre capital jusqu'à son déblocage.
- Diversifier votre épargne pour limiter les risques.
- Investir régulièrement, à long terme, et en plusieurs fois si les marchés sont très volatiles, ce qui vous permettra de vous adapter progressivement au contexte.

### À noter :

- Les fonds d'Amundi ne possèdent plus d'actif russe, ce qui limite les risques liés aux conséquences des mesures économiques prises contre la Russie.

Cependant, certaines entreprises françaises ou européennes présentes dans les fonds gérés par Amundi sont fortement implantées en Russie et peuvent en subir des conséquences.

- Pour comparer les différentes options d'épargne à votre disposition, n'oubliez pas de tenir compte des abondements employeur et de la fiscalité de l'épargne salariale : les plus-values et les dividendes réinvestis sont exonérés d'impôt sur le revenu (y/c en cas de déblocage anticipé). Les bénéfices réalisés (plus-values) sont uniquement soumis aux prélèvements sociaux (17,2 % depuis le 1/1/2018) lors du remboursement des fonds.

### En savoir plus :

- **Sur la situation en Ukraine et ses impacts sur les marchés financiers** : notes de conjoncture publiées sur l'accueil du [site Amundi](#), rubrique « [Dossiers et actualités](#) ». Vous les retrouvez également dans la rubrique « Actualités » de votre espace personnel, accessible après identification
- **Pour définir votre profil d'épargnant** : répondez au questionnaire accessible depuis votre espace personnel Amundi (rubrique « Mon profil »)
- **Sur l'épargne salariale chez Orange** : nouveau livret d'épargne sur [anoo](#) (rubrique épargne salariale) ou dans votre espace personnel Amundi (rubrique « Actualités »)

Cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous ! [www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)

Lettre éditée en partenariat avec



association pour la défense de l'épargne et de l'actionnariat des salariés

[www.adeas.org](http://www.adeas.org)

**Vos correspondants CFE-CGC :**  
Sébastien CROZIER – 06 86 27 32 72  
Laurence DALBOUSSIÈRE – 06 30 55 59 97  
Stéphane GOURIOU – 06 45 22 95 71  
Hélène MARCY – 06 71 27 05 86  
Nicolas TRIKI – 06 61 99 50 50

+ de contacts :

[bit.ly/annuaireCFECCG](http://bit.ly/annuaireCFECCG)

Édité par CFE-CGC Groupe Orange & l'ADEAS, et diffusé par différentes sections syndicales.

**Resp. de la publication** : Sébastien Crozier

**Coordination et maquette** : Hélène Marcy

Visuel bannière : [Nattanan Kanchanaprat](#) via [Pixabay](#)

Version électronique :

[cfecgc-orange.org/lettre\\_epargne](http://cfecgc-orange.org/lettre_epargne)

Vous abonner gratuitement :

[bit.ly/abtCFE-CGC](http://bit.ly/abtCFE-CGC)